



BIENVENUE A L'UAPE D'ANNIVIERS

Document valable dès août 2025

La structure d'accueil d'Anniviers se compose de :

La Nurserie d'Anniviers

15 places de 3 mois à 18-24

mois :

La Nursery et les Minis
Lé Bouébètt et Lé Pètouk

La Crèche d'Anniviers

28 places de 18-24 mois à 4 ans :

Les Trotteurs et les Préscolaires
Lé Petchyo et Lé Bòtchyètt

L'UAPE d'Anniviers

36 places pour les écoliers

Lé Zouvènno

1H à 8H

Le personnel éducatif de l'UAPE vous souhaite la bienvenue.

Il se compose d'éducatrices de l'enfance, d'assistantes socio-éducative, d'auxiliaires ainsi que de stagiaires et d'apprentis ASE.



Le groupe de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) accueille les enfants de 4 à 12 ans fréquentant le centre scolaire d'Anniviers.

LES HORAIRES

La structure d'accueil est ouverte du lundi au vendredi de 07h00 à 18h30.

Les enfants peuvent être accueillis dans les locaux du groupe crèche entre 07h00 et 09h00.

7h00 – 8h00	accueil des enfants en crèche
7h30 – 8h30	possibilité de prendre le petit-déjeuner fourni par la structure d'accueil sur demande, par mail
8h00	accompagnement des enfants à l'école et récupération des enfants présent le matin au bus pour venir à l'UAPE
11h45	accompagnement des enfants au réfectoire du centre scolaire
12h00	repas des enfants au réfectoire du centre scolaire
14h15	départ des enfants pour le bus
14h25	trajet avec les enfants depuis l'école jusqu'à l'UAPE
16h00	départ des enfants pour le bus (trajet sans accompagnement)
17h15	départ des enfants pour le bus (trajet sans accompagnement)

Pour tout départ dépassant l'heure de fermeture, un montant de **30 francs supplémentaires par famille** sera facturé afin de participer aux frais qu'occasionne le dépassement de l'horaire.

L'UAPE offre un espace où l'enfant est libre d'effectuer ses tâches scolaires. L'équipe éducative n'est pas tenue pour responsable de la bonne exécution des devoirs. Elle ne peut garantir que ceux-ci soient terminés au départ de l'enfant.

Les horaires de fermeture sont à consulter sur le planning annuel.

LES TRAJETS

L'équipe éducative accompagne les enfants lors des trajets scolaires de :

- 08h00
- 11h45
- 14h30

Tous autres déplacements que ceux prévus dans la grille horaire de l'école ne sont pas pris en charge par le personnel éducatif et sont sous la responsabilité exclusive des parents. **Les éducatrices n'accompagnent pas les enfants qui rentrent par le car de 16h15 et 17h30.**

Des situations particulières peuvent faire l'objet d'une adaptation des horaires. L'équipe pourra effectuer un trajet supplémentaire en cas de modification de l'horaire scolaire. (Promenade d'école, camps de ski, ...)

LES REPAS

A travers le moment du repas nous visons un processus d'apprentissage de l'autonomie et de la découverte. L'équipe met en place des stratégies afin que l'enfant puisse exercer au maximum ses compétences et faire des choix reconnus par l'adulte. Elles veillent principalement à faire des repas des instants de plaisir et de convivialité.

Lors des collations, nous proposons aux enfants un goûter équilibré et varié composé de fruits et de laitages. Le matin, les enfants partagent une assiette de fruits. L'après-midi, le goûter est composé de fruits et d'une autre collation qui varie durant la semaine (laitage, crêpes, tartines, etc.). Un montant de 2.- par jour vous sera ainsi demandé.

Durant la journée, les enfants ont à leur disposition de l'eau en suffisance.

- **Le petit-déjeuner, fourni par la structure, peut être pris en crèche de 07h30 à 08h30.**
- **Pendant toute la période scolaire, les repas sont pris au réfectoire du centre scolaire.**
- **Durant les vacances scolaires, la cantine scolaire livre les repas dans les locaux de la structure d'accueil.**

LE MATÉRIEL À APPORTER

- Une paire de pantoufles (facultatif)
- **Des vêtements de rechange** adaptés à la saison
- Des vêtements adéquats pour l'extérieur en fonction des saisons (casquette, bonnet / baskets ou bottes de pluies...)

Afin que tout le matériel soit bien distribué, merci d'inscrire sur chaque objet le nom de votre enfant.

L'UAPE décline toutes responsabilités en cas de perte ou détérioration des objets personnels.

LES PRODUITS UTILISÉS

- Crème solaire : Daylong 50 + ou Avent
- En cas de rougeur : Oxyplastine, Bepanthen
- En cas de blessure : Crème Bepanthen cicatrisante, spray Merfen
- En cas de choc : Granules et crème arnica
- Pour le nez : Sérum physiologique, ouate hémostatique
- En cas de fièvre : Dafalgan, lorsque la fièvre dépasse 39.5 et avec accord du parent
- En cas de démangeaisons : Fenipic, pour traiter les démangeaisons causées par les piqûres d'insectes, d'orties et de dermatoses allergiques
- En cas d'irritation : Crème à l'abricot, pour favoriser la cicatrisation, protéger et nourrir l'épiderme en profondeur. Notamment en cas d'irritation due à la lolette.

Si votre enfant est allergique à l'un des produits mentionnés ci-dessus, le parent avertit l'équipe et apporte son propre matériel.

LES SORTIES

Des sorties sont organisées très fréquemment par l'UAPE. Elles sont organisées soit à pied soit en transports publics.

Durant les vacances scolaires, nous demandons de fournir, à votre enfant, afin de participer aux activités extérieures :

- **Un sac à dos**
- **Une gourde**
- **Une casquette et/ou un bonnet**
- **Des lunettes de soleil**
- **Des habits adaptés à l'extérieur et au temps**
- **De bonnes chaussures**
- **Le Magic Pass et/ou le Pass Liberty (si l'enfant à plus de 6 ans et en possède un) et la carte de bus d'école**

Si votre enfant n'est pas équipé il sera refusé.

PÉDAGOGIE

L'UAPE reste un lieu d'accueil assuré par des professionnels de l'enfance garantissant une prise en charge adéquate des enfants.

Notre pédagogie s'inspire de divers courants qui mettent le bien-être de l'enfant au centre.

L'autonomie, le libre choix, le vivre ensemble sont autant de thèmes continuellement travaillés au sein de notre structure.

Le jeu tient une place importante car il permet à l'enfant d'apprendre et de se développer sur tous les plans.

Nous proposons différentes activités, sans les imposer, mais en ayant le souci de les rendre attractives, pour que l'enfant ait envie de les découvrir et d'y participer.

Selon nous, le mouvement est essentiel et c'est la raison pour laquelle notre structure possède le label « Youp'là bouge ».

Ce concept consiste à proposer tous les jours des plages d'activités motrices afin de susciter chez l'enfant le plaisir de se mouvoir.

Poursuivant notre réflexion sur le mouvement, nous accordons également une place primordiale aux découvertes extérieures par tous les temps.

Durant les vacances scolaires nous profitons d'organiser des sorties d'une journée au sein de notre vallée (luge, marches, visites, ...).

LES ACTIVITÉS

Activités proposées :

Jeux éducatifs, activités créatrices et manuelles, histoires, chansons, gymnastique, jeux libres, sorties, jeux extérieurs, jardinage, activités sportives, découverte de la nature, ...

Moyens :

Jeux adaptés à leur âge et à leurs besoins
Espace aménagé en fonction de leur âge et de leur développement
L'implication de l'adulte dans les désirs et besoins des enfants

But :

Favoriser le développement physique, intellectuel et émotionnel de chaque enfant.
Permettre aux enfants d'élargir leurs connaissances de favoriser leur autonomie et leur liberté ainsi que d'encourager leur capacité d'initiative et d'expérimentation en privilégiant le plaisir.
Permettre aux enfants d'établir une relation avec leur environnement

REMARQUES

En validant le contrat de fréquentation les parents s'engagent à respecter le présent règlement.

En cas de non-respect du règlement et/ou des conditions financières le contrat pourra être résilié en tout temps.

Tous les changements liés à l'organisation de l'école (promenades, spectacles, etc...) doivent être annoncés par mail au plus tard 3 jours après la réception de l'information. Dans le cas contraire, les prestations vous seront facturées.

En cas de comportement inadéquat d'un enfant, les parents seront convoqués. Dans un premier temps, une solution appropriée sera envisagée.

Si la situation n'évolue pas, la direction se réserve le droit de refuser d'accueillir l'enfant à l'UAPE.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à la responsable de la structure ou auprès du personnel de l'UAPE.

Nous vous remercions de la confiance accordée.

L'UAPE